

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Christophe Jasson
Secrétaire général
Tél : 05 87 01 20 23
Mél : ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 2 juin 2022

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine.

PJ : ▶ fiche D1 - les vagues de chaleur : définition, prévision, activation ;
▶ fiche D2 - les impacts sanitaires des vagues de chaleur et les populations concernées ;
▶ fiche D3 - les recommandations sanitaires.

Les préfets, dasen et recteurs ont été destinataires des instructions relatives à la « gestion sanitaire des vagues de chaleur » qui remplace, depuis 2021, le plan national canicule.

Les actions contenues dans ces instructions interministérielles sont gérées et coordonnées par les préfetures dans les départements. Ce plan sera en activité pendant toute la durée de la période de vigilance saisonnière qui court du 1^{er} juin au 15 septembre.

Pour vous familiariser avec le vocabulaire et le type de situation retenus dans cette gestion de crise, je vous adresse trois fiches de « doctrine » extraites du guide ORSEC départemental.

Mes services sont à votre écoute pour toute difficulté constatée en lien avec les conditions climatiques.

Signé

Dominique MALROUX